



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

TC/XVII/1

ORIGINAL: anglais

DATE: 25 juin 1981

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Dix-septième session
Genève, 14 au 16 octobre 1981

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (le présent document)
3. Liste des classes aux fins de la dénomination des variétés (débat commun avec le Comité administratif et juridique)
4. Adoption du compte rendu de la seizième session (document TC/XVI/6)
5. Rapports sur l'avancement des travaux des groupes de travail techniques présentés par leurs présidents (documents TW/43, TW/44, TW/45 et TW/46)
6. Importance des caractères et écarts minimaux dans l'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité
 - i) Caractères observés à l'aide de méthodes perfectionnées
 - ii) Caractères de résistance aux parasites et aux maladies
 - iii) Caractères de couleur
 - iv) Ecart minimaux entre les variétés
7. Caractères et principes directeurs d'examen de l'UPOV (document TC/XVII/3)
 - i) Caractères utilisés par des Etats membres mais ne figurant pas dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV
 - ii) Caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV mais non utilisés par les Etats membres
8. Plantes aberrantes secondaires
9. Collections de référence de variétés qui ne peuvent être maintenues que difficilement ou moyennant des dépenses élevées

La session se tiendra au siège de l'UPOV, 34, chemin des Colombettes, à Genève (Suisse). Le point 3 de l'ordre du jour sera examiné à la réunion du Comité administratif et juridique qui débutera le mercredi 14 octobre à 9 h 30 et à laquelle le Comité technique est invité. La session du Comité technique débutera le 14 octobre 1981 dès la clôture de la huitième session du Comité administratif et juridique.

10. Principes directeurs d'examen (document TC/XVII/2)
11. Listes des variétés en cours d'examen
12. Procédure de travail des groupes de travail techniques
13. Consultation des organisations professionnelles
14. Stages de formation à l'intention des Etats non membres
15. Echange de personnel entre les services des Etats membres
16. Programme de la dix-huitième session
17. Questions diverses
18. Clôture de la session

[Fin du document]